

Sujet : [INTERNET] Projet Photovoltaïque – société NIEVRE AGRISOLAIRE – communes de DIROL et de GERMENAY

De : Guillaume M

Date : 18/10/2022 20:49

Pour : "pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr" <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

M. le Commissaire-enquêteur,

Je me permets d'apporter mon avis sur le projet de parc photovoltaïque de Dirol / Germenay. Mon avis est négatif pour plusieurs raisons.

Sur le plan paysager tout d'abord, l'impact sur la campagne nivernaise serait très néfaste, dans un secteur encore préservé, de bocages dessinés par des générations de paysans, d'édifices patrimoniaux (églises, châteaux).

Ensuite, cette région, située entre la Loire et le Morvan, commence à attirer les touristes, et notamment la voie cyclable du canal du Nivernais.

Et pas seulement les touristes, car de nouveaux habitants s'installent dans cette région, venant de régions plus urbanisées. Ils contribuent à repeupler cette campagne qui s'est vidée pendant les dernières décennies. La crise covid a amplifié ce mouvement. Il est probable que ces nouveaux habitants, déçus de constater qu'ici aussi on abîme l'environnement et le paysage, repartiront.

Ce projet pourrait également affecter la valeur des propriétés voisines (qui voudrait habiter à proximité de bâtiments industriels en béton, avec caméras de surveillance et barbelés.

Sur un plan écologique, cette artificialisation d'espaces naturels et/ou agricoles est une aberration. Ce projet va générer des nuisances sonores pour les habitants et la faune sauvage (rotations de camions pendant les travaux et pour le transport du foin, potentiellement le bruit des onduleurs) et représente un risque d'incendie dans un contexte de réchauffement climatique (on a pu le constater en France cet été). Par ailleurs, quel sens représente la vente de foin en Belgique. La crise climatique et la crise énergétique devrait inciter à plus de prudence.

Enfin, je me permets de faire remarquer que la France est couverte de zones commerciales, de zones d'activités, bref d'hectares et d'hectares de hangars à toit plat. Cette artificialisation-là a été faite, elle n'est malheureusement pas réversible. Mais alors pourquoi ne pas poser ces champs de panneaux photovoltaïques sur ces toits plutôt que dans des espaces naturels et agricoles ?

Bien cordialement,

Guillaume M

58210 Champlemy